



MRC du
HAUT-SAINT-LAURENT

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**Règlement 337-2023 modifiant le schéma d'aménagement révisé
de la MRC du Haut-Saint-Laurent**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent, à l'effet que **le règlement 337-2023 modifiant le schéma d'aménagement révisé** est entré en vigueur le 20 octobre 2023, jour de la signification de l'avis par Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales.

Ce règlement a été adopté le 16 août 2023, lors d'une séance ordinaire du Conseil régional de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent.

Ce règlement vise à intégrer certaines propriétés en affectation conservation aux diverses affectations agricoles.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation, au bureau de la MRC du Haut-Saint-Laurent, situé au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ À HUNTINGDON, ce 25 mars 2024.

Pierre Caza
Directeur général et
greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité Régionale de comté du Haut-Saint-Laurent certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis susdit en en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 14h et 16h le 25 mars 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 25 mars 2024.

Pierre Caza
Directeur général et
greffier-trésorier